

ASSURANCE MALADIES GRAVES

L'assurance maladies graves vous protège des conséquences financières liées au diagnostic d'une maladie grave tel un cancer, une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral (AVC).

Saviez-vous que :



60 % des Canadiens diagnostiqués avec un cancer survivront au moins 5 ans après un diagnostic¹.



90 % des Canadiens ont au moins un facteur de risque de maladies cardiaques².

¹ Société canadienne du cancer

² Fondation des maladies du cœur

► Pour vous concentrer sur l'essentiel

À tout moment, vous pouvez, vous aussi, être confronté à la maladie et à ses conséquences. Dans une telle situation, votre dernier souci devrait être vos finances.

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

Âge



Adhésion 18 à 55 ans
Terminaison 70 ans

Type de prêt assurable



- Hypothécaire
- Prêt personnel longue durée de 121 mois et plus
- Marge de crédit

Prime



Mensuelle

Couverture disponible par assuré



- Hypothèque et prêt personnel longue durée de 121 mois et plus : max. 250 000 \$ (pour l'ensemble des produits détenus) | Flexibilité de couverture à 25 %, 50 % et 100 %
- Marge de crédit : max. 250 000 \$ (pour l'ensemble des marges) | Couverture à 100 %

Versement



Suite à la période de survie de 30 jours

Ce produit d'assurance facultatif est offert par Acadie Vie. L'assurance vie sur prêts est prérequis à la protection maladies graves. Sujet aux critères d'admissibilité ainsi qu'aux termes et dispositions de la police. Ce document n'a aucune valeur contractuelle.